

# **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DE SAINT-SULPICE (Oise)**

**SÉANCE du 06 juin 2017**

L'an deux mil dix sept le six juin à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur André Mélique, Maire.

**PRÉSENTS** : Messieurs André MELIQUE, Olivier DOUCHET, Philippe VAN DER HAEGEN, Michel ORSOLLE, Jean-Marc PHILIPPE, Christian BAUX ;

**Mesdames** : Céline BRUNEL, Valérie PICARD Maryse BOURDON ;

**PROCURATIONS** : Noëlle MODIQUET procuration à Olivier DOUCHET,

**ABSENTE**: Aurore LANRIOT;

**Secrétaire de séance** : Michel ORSOLLE

### **ORDRE DU JOUR**

- |   |
|---|
| <p>1° Approbation du compte rendu du 03 mai 2017,<br/>2° Désignation du secrétaire de séance ;<br/>3° Décisions à prendre concernant les travaux de la voirie et les travaux de la zone des salles des fêtes;<br/>4° Recensement de la population 2018 : nomination du coordonnateur communal;<br/>5° Informations et questions diverses.</p> |
|---|

### **1-APPROBATION du compte rendu de la réunion**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 mai 2017, distribué lors de la convocation, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Michel ORSOLLE, indique qu'une erreur s'est glissée dans le compte rendu du 3 mai concernant le montant de la subvention pour l'association Groupement Historique Saint Sulpice. En effet le montant attribué est de 300 € alors que le montant inscrit dans le compte rendu est de 100 €. Monsieur le Maire informe que la correction sera apportée.

### **2- Décisions à prendre concernant les travaux de la voirie et les travaux de la zone des salles des fêtes**

#### **➔ RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN PRIEURE**

Concernant les travaux de restructuration de l'ancien prieuré en bâtiment scolaire, Monsieur Philippe VAN DER HAEGEN informe les membres du conseil que le permis de construire déposé pour effectuer les travaux a été accordé. Le lancement des appels d'offres auront lieu dans le moi de juin. Le démarrage des travaux devrait avoir lieu pour octobre 2017 avec un achèvement prévu pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2018.

## ➔ TRAVAUX ENTRETIEN DES VOIRIES

### Entretien courant (phase 1):

- Rue de Ecoles en face du bassin d'infiltration, création d'une zone de rétrécissement.
- Rue de Crécy : réalisation d'une ECF.
- Impasse du bout de brie ; reprise partielle de la voirie (enrobés dégradés)
- Impasse du Chêne Pulleux ; purges sur les enrobés (enrobés dégradés)
- Rue de la terre noire : purges sur les enrobés (enrobés dégradés)
- Rue de Troussencourt : purges sur les enrobés (enrobés dégradés)

Le montant de ces travaux entretien est estimé à 20 720 € HT

### Phase 2 :

La phase deux se décompose comme suit :

- Rue de Beauvais : mise en place d'un caniveau devant les habitations du n°12 au 18 (20 600€ HT) ;
- Rue de Beauvais : Reprises des zones de voirie dégradées (entre le n°18 et le début de la rue de la Sablière) (14 400€ HT) ;

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** de procéder à la réalisation des travaux d'entretien des voiries de la phase 1.
- **DECIDE** pour les travaux de création d'un caniveau rue de Beauvais de solliciter d'autres devis et de prévoir ces travaux dans un programme d'investissement.
- **DECIDE** de différer les travaux d'entretien de voirie rue de Beauvais : Reprises des zones de voirie dégradées (entre le n°18 et le début de la rue de la Sablière).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents documents relatifs aux décisions prises ci-dessus concernant les travaux des différentes voiries.

### **3- Recensement de la population 2018 : nomination du coordonnateur communal ;**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le recensement de la population est prévu début 2018 et qu'il est nécessaire de recruter le coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

**DONNE** l'autorisation à Monsieur le Maire d'entreprendre et de signer les démarches nécessaires au recrutement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** de désigner Madame Myriam Hériché, adjoint administratif, comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer son arrêté de nomination.

### **4- Informations et questions diverses.**

- ➔ Organisation des élections législatives.
- ➔ Monsieur le maire informe les conseillers de la démission de Madame Coralie BONPAIN suite à son déménagement.

➡ Monsieur Michel ORSOLLE fait un point sur les articles reçus pour bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Délibérations prises séance du 06 juin 2017:

<b>2017-06-01</b>	Travaux d'entretien des voiries
<b>2017-06-02</b>	Recensement de la population 2018 : nomination du coordonnateur communal ;

MELIQUE André	DOUCHET Olivier	VAN DER HAEGEN Philippe	ORSOLLE Michel	PHILIPPE Jean- Marc
LANRIOT Aurore Absente	MODIQUET Noëlle Absente procuration à Olivier Douchet	PICARD Valérie	BAUX Christian	BRUNEL Céline
BOURDON Maryse				